

Le 28 juin 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le vendredi 28 juin 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou autorisait le citoyen Regnoust, membre de la municipalité et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Nogent, de faire effectuer des travaux de rénovation à la ferme de la Thibeaudière (commune de Saint-Germain-de-la-Coudre, Ornes) appartement à cette dernière institution :

« Ce JourD'huy Vingt huit Juin 1793 2.^e de la République F.^{oise}

En l'assemblée permanente du Conseil G.^{al} de la Commune de NOGENT le ROTROU Tenue publiquement

Le C.^{en} Renou membre de Cette Commune et administrateur de la Charité des pauvres malades [Hôtel-Dieu] a observé que le ferme de la thibeaudière située paroisse de S.^t germain de la Coudre affermée à la veuve fretard avoit attiré Sa Surveillance par le rapport de la fermiere, que s'y étant transporté, il avoit reconnu qu'effectivement le groupe étoit dans le plus mauvais état et menaçoit très prochaine, que les autres batiments sont également en très mauvais exigent également les refection les plus Promptes, Pourquoi Il a réquis que le conseil Général l'autorisât 1° à faire faire un devis estimatif desdites réparations par un homme de l'art 2.° à donner au Rabais la confection des ouvrages des ouvrages de refection qui sont Indispensablement nécessaires Sur ladite Ferme.

Le conseil Général considérant qu'il Seroit très préjudiciable à l'entretien ci-dessus denommé de négliger l'entretien [sic] des batiments des Fermes dependantes, à accorder pleine et entière autorisoit au C.^{en} Regnoust de Faire Faire Telles réparations qu'il estimera convenables Sur la ferme ci-dessus et d'après le

monde qu'il déterminera, arrête en outre que les dépenses que lui occasionnera cette réparation lui seront allouées en dépense sur ses mémoires dont acte :

/ . Six mots rayés nuls

Regnoust Lalouette G Petibon Vasseur Hubert
Maire

J C Joubert Beaugar l'ainé J Sortais

Rigot Fauveau Beuzelin Pi Cherrault

s. g. »¹

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 74.